



LA RETRAITE DES FEMMES : en finir avec les inégalités

8 mars 2025,

MOBILISONS-NOUS

contre une réforme injuste et sexiste.

**TOUTES ET TOUS MOBILISÉ-ES
POUR LA GRÈVE FÉMINISTE**



**POUR EXIGER
L'ABROGATION
DE LA RÉFORME
DES RETRAITES.**

Santé - Retraite - Emploi : NOUS EXIGEONS L'ÉGALITÉ

La situation est bien connue : les femmes souffrent des inégalités de salaires, des faibles rémunérations des métiers à dominante féminine, des carrières plus courtes que celles des hommes du fait de carrières morcelées par le temps partiel, la précarité et les interruptions d'activité en raison de l'investissement parental et domestique.

La pénibilité non reconnue 64 ans c'est justement "l'espérance de vie en bonne santé à la naissance". Partir à la retraite à 64 ans, c'est passer toute sa vie en "bonne santé" à travailler, pour ensuite passer le reste à panser les plaies dues au travail !

Et c'est sans compter l'ensemble des personnes qui arrivent en incapacité à la retraite ou qui meurent prématurément du fait d'une multitude de facteurs dont la pénibilité de leur travail.

En effet, la réforme fait encore une fois l'impasse sur la pénibilité des métiers. Or on sait que la pénibilité des métiers dits féminisés est complètement sous-évaluée : troubles musculo-squelettiques dus aux gestes répétitifs, douleurs dorsales et articulaires dans les métiers du soin ou de l'entretien, usure psychologique dans le secteur du care...

Par exemple pour une infirmière ou une aide à domicile, partir à 64 ans c'est 20% de risque d'être déjà morte, 30 % de risque d'être déjà invalide !

On retrouve évidemment ces inégalités à la retraite :

- la pension de droit direct des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes ;
- les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes,
- une femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (un homme sur 12)
- elles subissent malgré tout plus souvent la décote, du fait de carrières plus courtes
- leur pension, trop faible de ce fait, est plus souvent rehaussée par un minimum de pension ;
- 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).

**La CGT exige l'Abrogation de la Réforme des retraites 2023 !
Stop à toutes les inégalités.**

En effet, toute la carrière sera prise en compte pour le calcul de la pension, et non plus la meilleure partie.

Les plus mauvaises années, temps partiel, congé parental, chômage, années de bas salaires et de précarité seront alors intégrées. Il y aurait donc une réduction des pensions pour de très nombreuses personnes.

De même pour les fonctionnaires dont la pension est basée sur les 6 derniers mois. Pour atténuer cela, le projet prévoit d'intégrer les primes dans le calcul de la pension...

Mais dans de nombreux métiers, particulièrement ceux occupés par des femmes, des mesures sont nécessaires et possibles. Les droits familiaux liés aux enfants (majorations de durée d'assurance,...) doivent être maintenus pour atténuer les inégalités actuelles, mais ils ne doivent pas enfermer les femmes dans le rôle de mère.

La bonne solution pour en finir avec les inégalités de pension n'est pas de renforcer ces droits complémentaires, mais de renforcer les droits directs des femmes à une pension.

Ce qui implique de :

- augmenter le minimum de pension pour une carrière complète au niveau du SMIC net ;
- mettre fin à l'allongement continu de la durée de cotisation, de plus en plus inaccessible, particulièrement pour les femmes ;
- supprimer la décote, qui est une double pénalisation de la pension,
- garantir un taux de remplacement (pension par rapport à salaire) de 75 % du salaire à venir à un calcul de la pension basé sur les 10 meilleures années pour une carrière complète et une période plus courte pour les carrières plus courtes.
- en faveur de l'égalité des salaires et des emplois des femmes et des hommes, et de l'égalité des taux d'activité : celui des femmes est actuellement de 10 points inférieurs à celui des hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes, est un objectif de société, qui permettra, en outre, d'améliorer le financement des retraites.